

Groupe de travail « Maîtrise de l'énergie »

Le travail s'oriente vers deux directions : le bien public au niveau communal et le conseil aux particuliers.

« Consommer moins, consommer mieux »

Notre modèle de développement a été entièrement conçu à partir des énergies fossiles, le pétrole et le gaz abondants et bon marché. Aujourd'hui, ce modèle est à bout de souffle en raison d'une raréfaction et du coût devenu élevé des énergies disponibles.

De ce fait, les orientations de notre commune et ses choix d'investissement doivent s'efforcer d'inverser ce processus et dans un même temps de tendre vers **une meilleure anticipation des enjeux environnementaux.**

Les collectivités locales ont la possibilité d'agir auprès de leurs propres services et auprès des citoyens en proposant un certain nombre d'actions pertinentes.

La gestion et la distribution de l'énergie, au même titre que la production d'énergies renouvelables, constituent la base d'une politique locale volontariste dans le domaine de l'environnement.

Cette politique se réfère explicitement à la notion de développement durable défini en 1992 au Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Cette notion peut se décliner autour de ces trois composantes de la manière suivante :

- la dimension économique : consommer mieux et par conséquent baisser le budget consacré à l'énergie ;
- la dimension écologique : moins solliciter les ressources naturelles et polluer moins ;
- la dimension sociale : vivre et se chauffer décemment.

Le bien public, le domaine communal

Une réflexion sur l'efficacité énergétique du bâti avec pour objectif de **réduire les consommations énergétiques et d'y apporter des améliorations** a été retenue comme prioritaire. Un diagnostic a été réalisé en 2003 et un suivi énergétique est déjà mis en œuvre par les services techniques de la mairie.

Par ailleurs, la Cara (Communauté d'agglomération Royan Atlantique), sollicitée par nos soins, propose d'accompagner notre commune selon la méthodologie suivante :

- inventaire du patrimoine ;
- bilan énergétique : description du patrimoine, historique des consommations au cours des 3 dernières années, préconisations d'améliorations hiérarchisées ;
- programme d'action : pré-diagnostic du ou des bâtiment(s) sélectionné(s).

Une fois ces étapes réalisées, il s'agira de sensibiliser les employés municipaux par le biais d'un PowerPoint avec au programme :

- le contexte énergétique en France et à Saint-Palais-sur-Mer ;
- les actions à mener sur le plan technique pour les bâtiments les plus énergivores ;
- la contribution des employés aux **économies d'énergie par des actions simples au quotidien.**

Le conseil aux particuliers

Aider nos concitoyens à réduire leur consommation énergétique en améliorant la qualité de leur habitat remporte l'approbation de tous.

Néanmoins, si la commune est habilitée à mettre en œuvre des actions pour le bien public et se doit d'être exemplaire en la matière, pour les particuliers la maîtrise de l'énergie procède **d'une démarche volontaire et d'un engagement personnel**. Seules des actions d'information et de sensibilisation peuvent être proposées au public.

Des guides et plaquettes d'information étant mises à disposition par l'**Ademe** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la commune peut être un relais d'information et d'orientation vers le conseiller de l'Espace Info Energie de la Cara dont le rôle est notamment le conseil aux particuliers.

La revue « **Familles à énergie positive, les 100 gestes éco-citoyens** » propose de cibler les gestes qui paraissent les plus efficaces et de mener une campagne de sensibilisation approfondie à ce sujet.

Une action spécifique s'adresse aux propriétaires occupants avec des revenus modestes pour lutter contre la précarité énergétique, en la diagnostiquant sur le territoire communal et en leur proposant d'intégrer le dispositif opérationnel « **Habiter mieux** » : travaux de rénovation et d'isolation.